



## Séance du 26 septembre 2023 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Olivier Gétaz
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutatrices</u>	Mme Véronique Martin Capriati Mme Marlène Matos Mendes

40 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Nicolas Rosat, Verena Gubler, Thomas Buchanan, May Guerraoui, Luc-Olivier Suter, Johann Frain, Guy Maurer, Evelyne Lenoble, Maxime Regidor, Pieter Volgers, Cédric Morier, Raffaella Vitelli, Guy Paquier. Ne se sont pas excusés : MM. Daniel Favre, Mathieu Félix.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch) et [secretariat.conseil@aubonne.ch](mailto:secretariat.conseil@aubonne.ch). Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

### 1. Adoption du procès-verbal du 29 août 2023

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté par 34 oui, 6 abstentions, avec remerciements à son auteur.

### 2. Communications du Bureau

Les élections communales complémentaires pour la Municipalité se sont bien déroulées sous la Présidence du bureau de vote de Mme Florence Widmer, que le Président M. Olivier Gétaz remercie. Le taux de participation était de 31,55%. Mme Catherine Zweifel a été élue avec 58.13% de voix. Le bureau lui adresse ses félicitations. Elle sera remplacée au sein du Conseil communal lors de notre prochaine séance du Conseil communal par Mme Tetyana Samsonenko qui sera assermentée à cette occasion.

Les premières nouveautés au niveau de l'envoi des documents ont été introduites pour cette séance du Conseil. Le bureau a reçu de deux conseillers différentes remarques concernant ces

changements de pratique. L'équipement actuel n'est pas optimal, mais les discussions sont en cours avec la Municipalité pour apporter à l'assemblée les meilleurs outils de travail lors des séances du Conseil.

Le président encourage chacun à lui faire parvenir ou à la secrétaire tous commentaires ou suggestions.

Une marche à suivre a été préparée par le greffe pour les travaux du Conseil communal, qui peut être utilisée comme base de travail. Elle sera transmise prochainement aux conseillers.

Les jetons de présence de l'année 2022-2023 ont été payés au mois de septembre 2023.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

### 3. Préavis no 13/23 – Aménagements sportifs extérieurs au Chêne

M. le municipal Nicolas Suter donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- accepte le crédit d'investissement de CHF 418'900.00
- autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite fixée par le plafond d'endettement
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs », compte N° 9282.02

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Charles Gabella, Thibault Muller, Florence Widmer, Catherine Berger, May Guerraoui. Suppléants : Cédric Morier, Catherine Milhaud Renaud.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

### 4. Rapports des commissions - Préavis no 09/23 – Installation de panneaux d'information lumineux – Demande d'un crédit d'investissements

M. Valery Mäder-Santschy donne lecture du rapport de la commission. Celle-ci, à la majorité de ses membres, prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder à l'installation des panneaux d'information lumineux

- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit de CHF 115'000.—TTC pour la réalisation de ces travaux
- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs », compte no 9282.02 du bilan.

M. Philippe Cretegny donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci ne propose pas de recommandation de vote.

Mme Lindsay Lessard donne lecture du rapport de minorité de la commission ad hoc. Celle-ci, à la minorité de ses membres, prie les conseillers de refuser ledit préavis.

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler explique qu'il s'agira d'une technologie LED, contrôlée et respectueuse de l'environnement. Pour éviter la pollution lumineuse, les panneaux lumineux seront éteints à 22 heures pour le confort des Aubonnois. Elle précise également que les affiches en papier ne seront pas maintenues car elles sont coûteuses à entretenir et ne sont pas une jolie carte de visite pour la commune.

M. le Municipal Laurent Auchlin intervient suite au rapport de la CoFIN et est surpris de la conclusion de la commission des finances, en particulier par rapport à l'article 47 du règlement du Conseil communal qui indique que la commission des finances examine « sous le seul aspect des finances, toute proposition de la Municipalité ». En outre, la CoFIN dans ce cas a pris parti.

M. Philippe Cretegny répond que le but de la CoFIN est de donner son avis sur les finances, mais également de prendre en considération le bienfondé des projets et des dépenses. La commission garde toujours en tête les investissements futurs.

M. le Syndic Yves Charrière intervient concernant l'article 47 et indique que la commission des finances doit prendre position. Ce à quoi M. Philippe Cretegny répond de manière philosophique qu'une non-réponse est déjà une réponse.

M. Charles Gabella souligne que notre système actuel est obsolète. Les panneaux modernes que nous avons proposés sont plus adaptés, mais il reconnaît qu'ils sont principalement axés sur les automobilistes. Il met en avant le défi de l'information déroulante, qui ne donne que trois secondes de visibilité, ce qui semble irréaliste pour les conducteurs. Il propose de nouveaux emplacements, notamment vers l'Église catholique et à la place de la Gare. Sa proposition à la Municipalité serait de revoir les emplacements.

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler informe que les emplacements ont déjà été validés par une entreprise spécialisée. Ces emplacements ont été choisis pour capturer un large public, aussi bien les résidents que les visiteurs, à l'entrée et à la sortie de la commune. Les panneaux seront installés à une hauteur optimale pour maximiser leur visibilité et toucher un public plus large, dépassant ainsi la seule audience des automobilistes. Il n'est pas possible de changer les emplacements proposés.

M. Valery Mäder-Santschy prend la parole et propose aux conseillers de visiter la commune de Bottens pour voir leur système d'affichage offrant une durée de lecture bien supérieure à trois secondes. Il informe que si le préavis est refusé aujourd'hui, il reviendra dans les discussions dans 2 ou 3 ans.

M. Daniel Blanchard demande s'il serait possible d'équiper les panneaux de panneaux photovoltaïques.

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler répond en soulignant que cela coûterait deux fois plus cher, que la surface nécessaire pour de tels panneaux est conséquente et que du point de vue esthétique, cela ne serait pas optimal.

M. Nicolas Pulfer trouve la solution bien élégante, mais se demande si elle est vraiment nécessaire. Il avoue qu'il ne sait même pas où sont installés les panneaux actuels. Il estime que la solution proposée est moderne, mais peut-être pas la plus adéquate.

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler répond en expliquant que ces panneaux ne seront pas uniquement destinés aux manifestations aubonnoises, mais serviront également à diffuser toutes les informations importantes concernant la commune.

M. Christian Streit est favorable à une communication moderne, mais il rappelle que le Conseil communal a récemment voté l'urgence climatique. Il souligne l'importance de ne pas sous-estimer les problèmes de pollution lumineuse et de prendre en compte l'énergie grise. Il fait remarquer qu'il n'est pas autorisé à lire des messages en conduisant, alors pourquoi devrait-il être autorisé à les lire à l'extérieur ? Il conclut en disant que ce soir, il votera en faveur de notre planète et contre ce préavis. Il appelle également les municipaux à réfléchir à d'autres moyens de communication, par exemple via une application.

Mme Florence Widmer se rallie à l'avis de M. Christian Streit.

M. Jean-Charles Krebs interroge si la question des incivilités a été prise en compte étant donné le coût important des panneaux et de leur installation.

Mme Lindsay Lessard lui indique que les écrans sont résistants, mais elle reconnaît qu'ils ne sont pas spécifiquement protégés.

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler indique également que les panneaux seront à une certaine hauteur.

M. Philippe Creteigny demande si les directives communales sur les panneaux en annexe sont discutables, si elles peuvent être modifiées.

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler répond que légalement non, il s'agit de la compétence de la Municipalité.

M. Philippe Creteigny exprime son regret concernant l'article 6.2 de la directive, qui stipule que la décision sur la diffusion ou le message est prise uniquement par le greffe, préférant que ce soit la Municipalité qui prenne cette décision.

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler clarifie que bien que le greffe soit impliqué dans le processus, la Municipalité est toujours informée des demandes et des décisions concernant ce qui est affiché sur les panneaux. Le greffe n'agit pas de manière autonome sans consultation municipale.

M. Valery Mäder-Santschy intervient au sujet du vandalisme et souligne qu'une personne déterminée pourrait toujours causer des problèmes, mais que si l'on laisse de tels arguments nous paralyser, on n'entreprend jamais rien.

Mme Lindsay Lessard intervient en mentionnant qu'il faudrait 40 mètres carrés de panneaux solaires pour couvrir l'énergie consommée par ces panneaux lumineux. Si ce projet venait à passer, il annulerait les efforts de sa famille qui ont jusqu'à présent réussi à réduire leur consommation de 400 kilowatts par an.

M. Diego de Haller informe qu'il y a des erreurs d'unité dans le rapport.

Mme Lindsay Lessard demande le vote à bulletin secret.

Le vote à bulletin secret doit être soutenu par 1/5<sup>ème</sup> des membres présents. Le président demande aux conseillers d'approuver le vote à bulletin secret ; il est approuvé par 7 oui, la demande de vote à bulletin secret est donc rejetée.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 09/23 – Installation de panneaux d'information lumineux – Demande d'un crédit d'investissements est refusé par 25 votants contre 12 oui et 2 abstentions.

5. Rapports des commissions – Préavis no 11/23 – Création d'un escalier de secours et couverture du préau du Cœur du Chêne

Mme Suzanne Auchlin donne lecture du rapport de la commission.

M. François Linder donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci préavise favorablement à l'octroi du prêt et appuie les vœux de la commission ad hoc. Mme Suzanne Auchlin, au nom de la commission, invite les conseillers à voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux mentionnés dans ce préavis
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit de CHF 111'550.00 TTC pour la réalisation de ces travaux
- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fonds de réserve « Entretien des bâtiments scolaires et parascolaires », compte N° 9281.18 du bilan.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 11/23 – Création d'un escalier de secours et couverture du préau du Cœur du Chêne est accepté avec 1 abstention.

M. le Syndic Yves Charrière remercie le Conseil pour son vote de confiance.

6. Rapports des commissions – Préavis no 12/23 – Acquisition de groupes électrogènes pour la STEP et le réseau d'eau

M. Daniel Blanchard donne lecture du rapport de la commission.

Mme Patricia Baiutti Rouvenaz donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci préavise favorablement à l'octroi du prêt et appuie les vœux de la commission ad hoc. M. Daniel Blanchard, au nom de la commission, invite les conseillers à voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à entreprendre toutes démarches pour la réalisation de ce préavis
- autorise la Municipalité à faire l'acquisition de 4 génératrices et effectuer les travaux d'installations pour un montant total de CHF 215'000.00 TTC
- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite fixée par le plafond d'endettement
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fonds de réserve affecté « Fds de réserve Extension eau » N° 9280.01 pour les frais liés au service des eaux et par un amortissement linéaire sur 10 ans pour les frais liés à la STEP

M. Charles Gabella pose une question concernant la possible pénurie d'énergie et de carburant. Il demande si des citernes sont prévues pour alimenter les générateurs en cas de coupure d'électricité.

M. le Municipal Nicolas Suter répond en expliquant que la génératrice de la station d'épuration (STEP) est équipée d'un réservoir interne, mais des travaux seront effectués pour installer un réservoir plus grand. Il précise également que les autres générateurs auront leurs propres réservoirs.

M. le Municipal Laurent Auchlin ajoute qu'il existe également une grande citerne régulièrement remplie à la voirie pour assurer l'approvisionnement en cas de besoin.

M. Christian Streit souligne que la question concernant les citernes est cruciale. Selon lui, en vertu de la loi sur les taxes douanières sur le mazout, les générateurs peuvent fonctionner avec du mazout détaxé, qui est environ moitié moins cher. Cependant, pour bénéficier de cette économie, il est impératif d'avoir les citernes adéquates en place.

M. Frédéric Grosjean indique que le rapport mentionne la possibilité de démonter les générateurs en dehors de leur période d'utilisation en raison de craintes d'incivilités, et il pose la question de leur lieu de stockage prévu.

M. le Municipal Nicolas Suter répond en précisant que la génératrice de la STEP ne sera pas démontée. Quant aux petites génératrices, elles seront placées à l'extérieur mais pourront être facilement stockées. Il envisage également à l'avenir l'aménagement d'un petit abri pour ces génératrices.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 12/23 – Acquisition de groupes électrogènes pour la STEP et le réseau d'eau est accepté à l'unanimité.

M. le Municipal Nicolas Suter remercie le Conseil pour le crédit accordé et adresse également ses remerciements à la commission pour son efficacité dans un laps de temps restreint.

## 7. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Yves Charrière prend la parole pour féliciter sa nouvelle collègue Mme Catherine Zweifel et exprime sa joie de l'accueillir au sein du collège.

Il précise que la procédure élaborée par le greffe et présentée au point 2 est un document de travail destiné au bureau du Conseil.

Il revient ensuite sur le projet Saint-Martin et sur la communication récente adressée aux résidents d'Aubonne par deux conseillers (*MM. Charles Gabella et Matthieu Gétaz*). Il souligne que le préavis présenté est bénéfique pour les habitants d'Aubonne, et il exprime son désaccord quant aux termes utilisés, qu'il estime inappropriés. Il insiste sur le fait que la Municipalité n'agit pas de manière trompeuse et que son objectif principal est l'intérêt de la population.

Concernant les questions de M. Charles Gabella lors de la précédente séance ; il estime que le projet dans son ensemble est dans l'intérêt de la population. Cependant, il souligne que si le projet ne peut pas être exécuté dans son intégralité, il ne sera pas réalisé du tout. En ce qui concerne la procédure, il mentionne que, conformément à l'article 13 de la loi sur les routes, il s'agit d'un plan routier communal, et explique les étapes du processus : l'établissement des plans par la Municipalité, la mise à l'enquête (qui a eu lieu en août 2023), la séance de conciliation obligatoire entre les opposants et les porteurs du projet ou la Municipalité. Si des modifications sont apportées par la Municipalité, il est possible d'avoir une mise à l'enquête complémentaire suivant les modifications faites. Ensuite le Conseil communal adopte le plan et répond aux oppositions sur la base d'un préavis de la Municipalité et une proposition de réponse aux dites oppositions. Si le Conseil communal procède à des modifications, il est également possible à ce stade, qu'il y ait une mise à l'enquête complémentaire. Enfin, 4ème étape, le département compétent approuve le plan et notifie les décisions communales et cantonales aux opposants qui peuvent alors recourir au Tribunal cantonal.

Il indique que, en raison de la complexité du dossier, la Municipalité a décidé de traiter l'intégralité du projet en vertu de l'article de la loi sur les routes, ce qui entraîne une approche plus contraignante. Il confirme que cette approche de demande d'abandon du Domaine Public et les réalisations données en contrepartie de la vente dudit DP est légale.

M. le Syndic Yves Charrière poursuit ses communications en abordant les statistiques de la piscine. Il note que les chiffres sont en deçà des attentes en raison de conditions météorologiques défavorables lors de deux week-ends en juin et lors du début du mois d'août. De plus, contrairement à ce qui avait été suggéré lors de la séance précédente, il souligne que

la rentrée scolaire n'entraîne pas nécessairement une baisse de la fréquentation de la piscine si la météo est clémente.

Il informe que le dicastère de Mme Catherine Zweifel sera le même que sa prédécesseuse, à l'exception des bibliothèques, qui seront désormais sous la responsabilité de Mme la Municipale Sandra Linder. Les séances de la Municipalité auront désormais lieu le lundi matin.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours : Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours (12%). Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 78%. Crédit d'étude construction scolaires site du château (16%). Mise aux normes électriques bâtiments communaux (68%). Réfection du chemin des Mulets à Montherod subventions cantonales accordées (128%). Modernisation contrôle accès Salto (71%). Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire (94%). Suite procédure approbation PACom (45%). Renouvellement parc véhicules (2022-27) (22%). Etude globale mobilité (34%). Aménagement favorisant la mobilité douce, en cours (36%). Aménagements routiers chemin des Allobroges (0%). Taux moyen de la dette : 1.23%. Etat de la dette à ce jour : Fr. 20'211'750. --, en légère baisse.

Mme la Municipale Sandra Linder prend la parole concernant l'école et la précarité menstruelle. Le canton avait lancé une phase test qui se terminera en fin d'année dans les établissements volontaires. La commune a décidé de maintenir le projet en prenant à sa charge les coûts associés.

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler évoque la sortie des aînés qui a eu lieu en septembre avec la participation de 116 personnes. Cette journée comprenait un déjeuner à Yvoire et une visite de l'usine d'embouteillage à Évian. Elle exprime sa gratitude envers Mme Evelyne Lenoble, Mme Catherine Zweifel et M. Gérard Ferry pour l'organisation de cette journée très appréciée.

Elle revient sur l'incident que M. Pieter Volgers a rencontré lors de la commande des billets CFF dégriffés sur le site de la commune. Elle explique que lors de la création du compte, il est nécessaire de confirmer la création, et que ce courriel de confirmation peut parfois se retrouver dans les courriels indésirables. Ensuite, l'office de la population valide la demande et un courriel de confirmation est envoyé. À partir de 2024, il y aura un nouveau système pour les billets dégriffés qui sera dévoilé dans l'Aubonne Infos du mois de novembre. La limite de 2 cartes par jour ne sera plus en vigueur.

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler profite également de l'occasion pour revenir sur les six dernières années enrichissantes qu'elle a passées en tant que conseillère puis Municipale. Elle exprime sa gratitude envers ses collègues de la Municipalité ainsi que les conseillers pour les échanges et les débats constructifs qui ont marqué cette période.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

## 8. Questions, vœux et divers

M. Diego de Haller demande si les fréquentations de la piscine le mardi matin à 7h ont été satisfaisantes. M. le Syndic Yves Charrière lui répond que cette ouverture a été un succès,



attirant environ une vingtaine de personnes, et qu'elle sera très probablement reconduite l'année prochaine.

M. Matthieu Gétaz a remarqué dans la presse divers projets d'investissement concernant la gare de Bière et un projet d'évitement de la commune de Ste-Croix. Il souhaite savoir où en est le projet d'évitement de la commune d'Aubonne et l'aménagement de la place de la Gare. M. le Syndic Yves Charrière indique qu'un budget a été alloué pour ce travail, et actuellement, l'étude de mobilité est en cours d'analyse. Il sera également nécessaire de reprendre les discussions avec les communes environnantes. Il est important de noter que le contournement de la commune d'Aubonne est un projet à long terme.

M. Daniel Blanchard revient sur l'économie de papier et demande s'il serait possible d'avoir une projection des dossiers dans l'Aula du Château. M. le Président Olivier Gétaz lui répond que cette solution est en cours de discussion. M. Daniel Blanchard se tourne ensuite vers M. Charles Gabella et lui exprime son désaccord envers le tout-ménage envoyé, qu'il juge trompeur. À son avis, il aurait été plus honnête d'informer les habitants qu'ils pouvaient consulter le préavis et les rapports directement sur le site de la commune.

Mme Valérie André demande quand aura lieu l'ouverture de la crèche. Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler lui informe que la convention ayant été signée, l'état des lieux aura lieu début octobre, et l'ouverture est prévue pour mars 2024.

M. Charles Gabella revient sur le dossier de Bougy-Saint-Martin et explique que dès la mise à l'enquête fin août, ils avaient 30 jours pour informer la population de ce dossier, en particulier de l'abandon du domaine public. La méthode utilisée était peut-être abrupte, mais elle s'est avérée néanmoins efficace. M. le Syndic Yves Charrière répond simplement que le timing de ce tout-ménage arrive un peu tard. Selon lui, il aurait été plus opportun que cela se produise au moment de la campagne, de manière à ce que les débats se déroulent de manière plus démocratique.

M. Alexandre Liardet demande si l'ajout du niveau de parking chez Merck était prévu. M. le Municipal Nicolas Suter lui répond que cet ajout avait en effet été soumis à l'enquête publique en même temps que les panneaux solaires et qu'il est conforme au permis de construire.

Mme Florence Widmer salue la décision de la commune concernant la précarité menstruelle. Concernant la couverture du préau du Cœur du Chêne, elle demande si une solution sera envisagée pour protéger les classes de la chaleur. M. le Syndic Yves Charrière lui répond par l'affirmative.

M. Yves Meylan s'interroge sur la politique de la commune concernant les banderoles publicitaires qui sont affichées sur la barrière du giratoire en direction de la gare. Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler lui répond qu'il existe en effet une politique à cet égard. Toute demande faite est soumise à autorisation.

Mme Patricia Baiutti Rouvenaz a deux questions, la première porte sur les aires de jeux pour les adolescents à Montherod. Elle demande qu'elle est la situation actuelle du projet. M. le Municipal Nicolas Suter lui répond que le projet n'est pas abandonné, mais qu'ils sont en quête d'un terrain approprié. Elle pose ensuite la question de savoir quand le projet d'ombrage de

la place de jeux pour les petits à Montherod sera réalisé. M. le Municipal Laurent Auchlin lui répond que des devis ont été demandés.

M. Philippe Creteigny exprime des réserves concernant la digitalisation. Il regrette que la salle ne soit pas encore équipée pour cette transition et que les conseillers aient été chargés de nouvelles responsabilités. Il aurait souhaité que la décision soit mise en place après l'aménagement de la salle pour une meilleure transition. M. le Président Olivier Gétaz prend note de ses commentaires. Il l'encourage à sortir de sa zone de confort et à s'adapter à de nouvelles méthodes de travail.

M. Marc Perrenoud rebondit sur le sujet et informe qu'il a apporté son ordinateur ce soir, mais que malheureusement la connexion wifi ne peut pas supporter le connexion de chacun dans la salle.

M. Thibault Muller demande où en est le sujet du PACom. M. le Municipal Nicolas Suter lui répond que les premières discussions ont eu lieu avec le canton, et que les travaux préparatoires sont en cours, avec un probable avancement prévu au printemps 2024.

Le président clôt la séance de Conseil communal à 22h36 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 31 octobre 2023 à 20h15 à l'Aula du Château. Il invite l'assemblée à un apéritif offert par la Municipalité pour la fin de mandat de Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler.

Pour le Conseil communal

Olivier Gétaz

Véronique Kobler

Président

Secrétaire